
COMMUNIQUE DE PRESSE

TRAIN DE L'ARDECHE : TRAVAUX EN COURS SUR LES VOIES

Mardi 7 février 2017

Le Train de l'Ardèche emprunte la ligne historique du Chemin de Fer du Vivarais, exploitée depuis 1891 et convertie en ligne touristique dès 1969. Stoppée en 2008, la réouverture de cette ligne a été rendue possible en 2013 par la mobilisation d'importants moyens publics et privés. Aujourd'hui, le train de l'Ardèche parcourt la vallée du Doux sur 28 kilomètres. Il contribue de manière importante au développement touristique et économique du Nord-Ardèche. Il participe aussi fortement à l'identité du territoire. En 2016, il a accueilli quatre-vingt-dix-huit mille passagers (52 000 supplémentaires pour le vélorail des gorges du Doux). Depuis la réouverture du Train de l'Ardèche, des travaux d'entretien – à la charge du Département - sont réalisés pour fiabiliser les voies et améliorer la sécurité de ce produit touristique.

SAUVER UN PATRIMOINE COLLECTIF

De 2011 à 2013, trois ans de travaux, des dizaines d'artisans et de techniciens et 13 millions d'euros ont été nécessaires pour rénover les 29 kilomètres de voie et donner une seconde vie aux locomotives à vapeur et voitures centenaires classées monuments historiques !

La construction d'une nouvelle gare de départ à l'entrée des gorges du Doux, la réhabilitation de la gare d'arrivée et la création d'ateliers au terminus de Lamastre, la restauration des ponts-tournants (permettant au train de faire demi-tour sur l'unique voie), la rénovation des voies et des ouvrages d'art (viaduc, tunnels) ou encore construction d'un château d'eau pour alimenter le train à vapeur sur son parcours, ont été rendus possible par l'implication des collectivités territoriales et notamment le Département de l'Ardèche (soutenu par la Région Rhône-Alpes et de Europe) qui a racheté et remis en état les voies et ouvrages d'art et a mis en œuvre un partenariat public/privé permettant d'inscrire le « Mastrou » dans la durée et de faire de son renouveau un véritable projet de territoire.

Pour mémoire

- Le 26 novembre 2010 à Privas, le département de l'Ardèche s'est porté acquéreur des parcelles supportant les voies et ouvrages d'art du Mastrou.
- En octobre 2010, il a approuvé le principe de la mise à disposition, par voie d'autorisation d'occupation temporaire (AOT), des biens ainsi acquis.
- Le 17 janvier 2011, l'assemblée plénière a validé son octroi à la SNC. "Chemin de Fer du Vivarais» et signé une convention d'occupation temporaire du domaine public de 25 ans pour une occupation, à titre précaire et révocable, des parcelles dites " du Mastrou ", sous le régime des occupations temporaires du domaine public, sans constitution de droits réels, en vue d'y exercer une activité commerciale. Le propriétaire (le Département) s'engageant à réaliser les travaux nécessaires au redémarrage de la circulation des trains, puis les travaux de gros entretien des voies et ouvrages d'art, le preneur s'engageant à supporter les travaux d'entretien courant.

- le Département a investi 5 millions d'euros pour le rachat des voies, la sécurisation des risques de chutes de pierres, la mise en place de dispositifs de sécurisation latérale dans les secteurs à risques, la remise en état des ouvrages d'art et la remise en état de 5,4 kilomètres de voie.
- Les communautés de communes Hermitage – Tournonais et pays de Lamastre ont quant à elles effectuées l'acquisition des gares, dont elles restent propriétaires

UN ENGAGEMENT DANS LA DUREE

A l'issue de la première tranche de travaux, qui a permis le redémarrage de l'exploitation, il restait encore 18 kilomètres de voies (sur 28 km) datant de 1891.

En 2015, le Département de l'Ardèche s'est engagé sur le remplacement de 6 kms de voies non continus, présentant une usure importante, principalement situés en courbes et de quatre passages à niveaux.

Ces travaux de remplacement ont débuté en décembre 2016, hors périodes d'exploitation du Train de l'Ardèche, à savoir du 15 novembre au 15 mars. Des travaux complexifiés par la teneur même du chantier : accès uniquement par la voie ferrée, non continuité des tronçons à traiter, difficultés d'approvisionnement qui limitent les travaux à 2 kms maximum de remplacement par saison.

Les travaux se poursuivront en 2017/2018, 2018/2019 et 2019/2020, le budget total alloué à cette opération est de 1,5 M€.

En chiffres

Renouvellement de 2 kilomètres de voie et ballast et d'un passage à niveau :

- **685 000 €**
- 4 kilomètres de rails
- 2 600 traverses
- 3 tonnes de ballast
- 15 tonnes de selles
- 5,4 tonnes d'éclisses
- 3 tonnes de tire-fond





CONTACTS

➔ CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE

Hôtel du Département BP 737 – 07007 PRIVAS CEDEX

Internet : www.ardeche.fr

Isabelle SEREN / Corine FONTANARAVA

Direction de la Communication

Tél : 04 75 66 77 08

Fax : 04 75 66 77 99

Mail : com@ardeche.fr



www.ardeche.fr

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette

BP 737 - 07007 Privas cedex - tél : 04 75 66 77 08

fax : 04 75 66 77 99 - Mél : com@ardeche.fr